



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Objet : Autorisation de manifestation – Vide grenier – Dimanche 05 juillet 2026 – Au Château Vermot – 1 rue du Général de Gaulle - Dans la commune de Châtenois-les-Forges.**

Mme le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2212-2.

Vu la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1<sup>er</sup> alinéa.

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Considérant la déclaration de l'organisateur reçue en Mairie le mardi 23 juin 2026.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le vide grenier du dimanche 05 juillet 2026 est organisé par l'association VOISINOFOLIE à partir de 05 heures 30 jusqu'à 17 heures 00.

**ARTICLE 2 :** L'association aura à dispositions des barnums, tables, bancs ainsi que du matériel de restauration pour cette manifestation.

**Article 3 :** Le stationnement sur le site sera autorisé aux personnes ayant droit, les organisateurs ainsi que les exposants avec un débordement sur pelouse autorisé.

**Article 4 :** L'accès des services de secours si besoin sera fera par la rue du Général de Gaulle et Avenue des Forges.

**Article 5 :** Toute infraction aux dispositions qui précèdent, sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Madame Marie-Josée BAILLIF, les services techniques communaux, Monsieur le Commandant de gendarmerie de Châtenois-les-Forges, Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers et le chef des Services des Gardes Champêtres sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté.

Châtenois-les-Forges, le 23 juin 2026

Madame le Maire,  
Marie-Josée BAILLIF